

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 mars 2018 à 19h00 à la mairie située au 1240, Route 158, à Saint-Thomas.

Sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mme Agnès Derouin et Geneviève Henry, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Étaient absentes : Mme Marie Ouellette, conseillère, et M. Jacques Robitaille, conseiller, dont les absences étaient motivées.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Marc Corriveau, Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal (présents et absents) ont reçu l'avis de convocation mercredi le 14 mars 2018. Tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Dépôt d'une soumission de Les Entreprises René Vincent inc. – Entrée d'eau et d'égout sur le lot 4 782 522 – Rue Wilfrid-Lafond
- 3- Dépôt d'une offre d'achat sur le lot 4 782 522 – Rue Wilfrid-Lafond
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

### **RÉSOLUTION No 129-2018**

#### **DÉPÔT D'UNE SOUMISSION DE LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. – ENTRÉE D'EAU ET D'ÉGOUT SUR LE LOT 4 782 522 – RUE WILFRID-LAFOND**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. en date du 19 mars 2018 au montant de 5,860.00\$ plus taxes pour une entrée d'eau et d'égout supplémentaires pour le lot 4 782 522. Les travaux doivent être effectués avant le 31 mai 2018 et le pavage sera aux frais de la Municipalité. Les travaux sont

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

conditionnels à ce que la Municipalité de Saint-Thomas signe l'acte de vente avec Gestion Immobilière DAC inc.

### **RÉSOLUTION No 130-2018**

#### **DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT SUR LE LOT 4 782 522 – RUE WILFRID-LAFOND**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas peut vendre un bien;

Attendu que le lot 4 782 522 fut cédé par Les Placements F.L.C. inc. à la Municipalité de Saint-Thomas, le 10 décembre 2013, pour des fins de parcs et de terrains de jeux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a décidé de vendre le terrain identifié par le lot 4 782 522 lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 (résolution no 41-2018);

Attendu que la vente de biens n'est pas assujetti aux diverses règles d'appel d'offres;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu une seule offre valide jusqu'au lundi 26 mars 2018;

Attendu que ladite offre d'achat de Gestion Immobilière inc. est conditionnelle à ce que la Municipalité effectue à ses frais une entrée d'eau et d'égout supplémentaire au plus tard le 31 mai 2018;

Attendu que l'asphaltage de la tranchée sera fait par la Municipalité;

Attendu que le montant de la vente (sans taxe) sera versé entièrement dans le fonds de parcs et terrains de jeux de la Municipalité de Saint-Thomas;

Attendu que le terrain (lot 4 782 522) est vendu sans aucune garantie légale et tel que vu;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre d'achat de Gestion Immobilière DAC inc. au montant de 70,000.00\$ plus taxes pour le terrain dont le lot est 4 782 522. Cette offre est conditionnelle à faire effectuer aux frais de la Municipalité une entrée d'eau et d'égout supplémentaire ainsi que l'asphaltage de la tranchée (voir résolution no 129-2018). Le montant de la vente soit 70,000.00\$ sera versé dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer au nom de la Municipalité tous les documents officiels pour légaliser la vente

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

dudit terrain. L'acte de vente devra être signé au plus tard le 19 avril 2018.

### **RÉSOLUTION No 131-2018**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h07.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière